

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 734

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 7 QUATER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de la répartition des compétences prévue à »

les mots :

« des compétences réparties en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.